

Notice sur les rentes et les montants limites au 1^{er} janvier 2026

AVS		2025	2026
Rente de vieillesse AVS annuelle minimale	CHF	15'120	15'120
Rente de vieillesse AVS annuelle maximale	CHF	30'240	30'240
Rente annuelle maximale de couple	CHF	45'360	45'360

Prévoyance professionnelle (LPP)		2025	2026
Salaire annuel minimal (seuil d'entrée)	CHF	22'680	22'680
Déduction de coordination	CHF	26'460	26'460
Limite supérieure	CHF	90'720	90'720
Salaire assuré maximal LPP	CHF	64'260	64'260
Minimum du salaire assuré	CHF	3'780	3'780
Taux d'intérêt minimal LPP		1.25%	1.25%

Prévoyance individuelle liée du pilier 3a		2025	2026
En cas d'affiliation à une institution de prévoyance du deuxième pilier	CHF	7'258	7'258
Sans affiliation à une institution de prévoyance du deuxième pilier	CHF	36'288	36'288